

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Les conseillers et conseillères :			
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Laurette Lévesque	Siège no 6	Isabelle Tanguay

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi qu'une (1) autre personne.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la réunion soit ajournée à 20 h 30 afin de permettre aux membres du conseil de retourner à l'assemblée d'information sur la fermeture du centre de service de la Caisse qui a lieu à l'école Les Moussaillons.

---

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire **ajournée** du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 à 20 heures 30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Les conseillers et conseillères :			
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Laurette Lévesque	Siège no 6	Isabelle Tanguay

Patrick Rioux a motivé son absence.

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Laurette Lévesque, mairesse suppléante.

Lucie April, directrice générale est aussi présente.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse suppléante.

17-05103      Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert et en déplaçant le point 8 (compte rendu des réunions) au moment où le maire arrivera. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

17-05104      Procès-verbal de la réunion du 3 avril 2017

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-05105      Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 6 avril 2017

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-05106      Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 avril 2017

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-05107 Comptes du mois d'avril 2017

La liste des comptes d'avril a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 27 avril dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 avril 2017	44 168,54 \$
Comptes payés d'avance	42 266,60 \$
TOTAL	<u>86 435.14 \$</u>

17-05108 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 30 avril 2017 sont déposés par Lucie April, directrice générale.

17-05109 RÈGLEMENT NUMÉRO 331 - ANNULANT LE RÈGLEMENT NO 294 - EMPRUNT POUR UNE CHAUFFERIE BIOMASSE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 331**  
**ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 294 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 660 089\$ ET UN EMPRUNT DE 580 089 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE À LA BIOMASSE**

ATTENDU QUE le 2 août 2012, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a adopté le règlement 294 dans le but d'emprunter un montant pour la construction d'une chaufferie à la biomasse;

ATTENDU QUE le projet n'a jamais été réalisé à cause des coûts élevés, laissant un solde résiduaire de règlement d'emprunt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE pour annuler un règlement d'emprunt suite à la non-réalisation de l'objet, nous devons, pour annuler le solde, abroger le règlement original par un autre règlement;

ATTENDU QUE ce règlement doit être approuvé de la même manière que le règlement original, c'est-à-dire par le ministre et les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du conseil municipal tenue le 3 avril 2017 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 17-04088, par Patrick Rioux, conseiller au siège numéro 4;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que le règlement numéro 331 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 - BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement ANNULE le règlement numéro 294 — décrétant une dépense de 660 089\$ et un emprunt de 580 089 \$ pour la construction d'une chaufferie à la biomasse.

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi.

---

*À 20 h 50, Richard F. Dubé, maire, arrive et prend son siège et la présidence de la réunion, suivi de cinq (5) personnes.*

---

17-05110 Mandat d'auditeur indépendant des états financiers 2017

ATTENDU QUE le contrat de vérification des états financiers se terminait en 2016 avec Mallette;

ATTENDU QUE Mallette offre de renouveler le contrat pour un montant de 5 500 \$ en 2017, indexé de l'indice des prix à la consommation pour les exercices suivants;

ATTENDU QUE c'est beaucoup moins que les prix soumissionnés par son concurrent pour 2015 (25% de moins);

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité engage Mallette, s.e.n.c.r.l., bureau de Rivière-du-Loup, pour effectuer la vérification et l'audit indépendant des états financiers pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2017, 2018 et 2019. Le prix est de 5 500 \$, indexé selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices suivants. Ce prix ne comprend pas la reddition de TECQ à faire tous les quatre ans.

17-05111 Engagement des employés de voirie d'été 2017

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que :

- Le début de l'emploi de Jean-Yves Garneau, responsable des services techniques soit fixé au 1<sup>er</sup> mai;
- Le début de l'emploi de Jacques April, manœuvre est fixé au 1<sup>er</sup> mai;

17-05112 Permission de voirie pour l'année 2017

ATTENDU que la Municipalité devra peut-être exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du MTME pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU que la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2017, et qu'elle autorise Jean-Yves Garneau, responsable des services techniques ou Lucie April, directrice générale à signer les permis.

17-05113 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois d'avril 2017 et du suivi des dossiers en cours:

- a. Par Richard F. Dubé :
  - Réunion de la MRC de Témiscouata le 10 avril ;
  - Réunion de la CADL le 20 avril ;
  - Réunion d'information sur le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal à la MRC par CIMA+ le 11 avril ;
- b. Par Lucie April :
  - Table des officiers municipaux de la MRC le 12 avril ;

17-05114      Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- En invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne sur le site Internet;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata proclame par la présente la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale dans la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

17-05115      11e édition de l'accueil des nouveaux arrivants et nouveau-nés - Fête des voisins le 9 juin 2017

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie la Corporation d'aide au développement local de Saint-Honoré-de-Témiscouata (CADL) dans l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition de la Fête des voisins afin d'accueillir les nouveaux arrivants, les nouveaux propriétaires et les nouveau-nés, le vendredi 9 juin prochain. Un budget de 950 \$ est autorisé pour acheter des cadeaux et inviter les familles concernées au souper.

17-05116      Avis de motion - abolition d'une ancienne partie du Vieux Chemin

Laurette Lévesque, conseillère au siège numéro 3, donne un avis de motion dans le but d'adopter un règlement ayant pour but de fermer trois sections de la route du Vieux Chemin Sud, suite au déplacement de la route il y a plusieurs années, lesquelles sections sont décrites comme suit :

- Parties du lot 3226 039 (Vieux Chemin Sud), vis-à-vis des lots 3 583 347, 3 224 800 (Denis Landry), 3 583 337 (Janick Plourde), 3 224 789 (Michel Guérette) et 3 583 288 (Les Viandes du Breton inc.).

17-05117      Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que, dans la dernière année, L'Autre-Toit du KRTB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 services;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques, psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement de proclamer Saint-Honoré-de-Témiscouata municipalité alliée contre la violence conjugale.

17-05118      Formation : La mise en place d'un service d'hébergement d'urgence - Sophie Blanchette

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata inscrive Sophie Blanchette, responsable du Service aux sinistrés de notre organisation de sécurité civile, à la formation *La mise en place d'un service d'hébergement d'urgence (CHU)*, qui se tiendra à Kamouraska le 24 mai prochain. Le coût d'inscription est de 260\$, la Municipalité remboursera les frais de kilométrage et de repas.

17-05119      Demande de soutien financier - Ballon sur glace mineur Témiscouata

Le Club de Ballon sur glace mineur du Témiscouata participait au Championnat Canadien juvénile à Estevan, Saskatchewan et au Championnat provincial mineur à Sayabec. En 2016-2017, ils ont implanté un programme sportif en ballon sur glace à l'École Secondaire de Cabano. Un élève de Saint-Honoré fait partie des joueurs : Nicolas Thériault.

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata verse une aide financière de 50 \$ au Club de ballon sur glace mineur du Témiscouata.

17-05120      Représentante aux services de Mon Dossier de Revenu Québec

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement Lucie April, directrice générale/secrétaire-trésorière (010) soit autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Le conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la municipalité apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

17-05121      Achat de trois lumières de rues

Des prix ont été demandés à six entreprises d'électricité pour l'achat de trois lumières de rues à ajouter au réseau d'éclairage public pour faire suite à la résolution numéro 17-04079. Deux d'entre eux ont soumissionné :

Nom et adresse	Prix	Taxes nettes incluses	Remarques
Raynald Asselin inc. Pohénégamook	1 104,00 \$	1 159,06 \$	
Groupe Trilek inc., Francis Nadeau, Dégelis	1 415,56 \$	1 486,16 \$	

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le plus bas soumissionnaire soit retenu soit : Raynald Asselin inc. au prix de 1 159,06 \$.

Il est également résolu qu'Hydro Québec soit mandaté pour les installer au frais de la Municipalité.

17-05122      Confirmation - procédure d'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Lors de l'adoption du projet de règlement numéro 325, le procès-verbal aurait dû indiquer que c'est bien le membre du conseil qui a donné l'avis de motion qui a fait la présentation du règlement au conseil. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire exige qu'il y ait une trace de cet élément au procès-verbal.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil confirme que c'est bien Isabelle Tanguay qui avait lu le projet de règlement et le règlement numéro 325 pour modifier le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

17-05123      Projet de règlement numéro 332 amendant le règlement de zonage numéro 312 afin de créer la zone T-1 les zones situées près de la route 185, sur le territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée visant la création de la zone T-1 à même les zones EA/A-1, EA/A-3, EA/B-3, EAF/A-2, EAF/A-3, EAF/A-7 EAF/B-1, EAF-C-1 ET EF-1 afin d'interdire les usages de type carrière-sablière sur le tracé projeté de l'autoroute 85;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est souhaitable de modifier le règlement de zonage en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite développer harmonieusement la municipalité dans l'optique de maximiser les investissements;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 3 avril 2017 par Carole Desbiens.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata adopte le règlement numéro 332 et il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

Le texte du règlement est remis aux membres du conseil et le texte final sera reproduit au livre de règlements spécial « urbanisme » de la Municipalité.

17-05124      Renouvellement de l'entente avec la Croix rouge pour les services aux sinistrés

Sur la proposition d'Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que Richard F. Dubé, maire soit autorisé à signer le renouvellement de l'entente services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les trois prochaines années. Le prix de l'abonnement est de 160 \$ par année pour des services offerts en cas de sinistres (couverture, lit de camp, etc.).

17-05125      Trois-Pistoles en chansons - publicité pour une artiste de Saint-Honoré

Marie-Christine Rioux a été sélectionnée lors des auditions pour faire partie des 122 demi-finalistes du concours de chanson « Trois-Pistoles en chansons ». Un livre souvenir sera publié et le Festival nous invite à acheter une publicité afin de la soutenir.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata achète 1/8 de page dans le livre souvenir du concours au prix de 75 \$.

Il est également résolu que le conseil félicite Marie-Christine et lui souhaite bonne chance.

17-05126      Engagement d'un directeur du service incendie - Jonathan Bérubé

Le poste de directeur du service incendie a été laissé libre depuis la démission temporaire puis permanente de Steve Beaulieu l'automne dernier. Un groupe de pompiers ont assisté à la Formation d'officier non urbain à la Ville de Rivière-du-Loup, un candidat a accepté le poste aux nouvelles conditions.

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que Jonathan Bérubé du 146, rue Principale à Saint-Honoré soit engagé comme directeur du service incendie (chef pompier) aux conditions suivantes :

- 10 heures par semaines au salaire établi dans la grille en vigueur pour le directeur incendie;
- Les sorties sont payées, en plus, au même salaire;
- La Municipalité lui fournit un ordinateur portable;

Le personnel du bureau continue à supporter le directeur notamment pour les rapports, les procès-verbaux, la préparation du budget, etc.

La modification aux conditions représente près de 6 000 \$ non prévu aux prévisions budgétaires 2017, sera financé par le surplus de l'année en cours ou s'il n'y en a pas au surplus accumulé du service incendie qui s'élève à 24 200 \$.

17-05127      Téléphonie IP au garage municipal et au poste incendie

ATTENDU QUE la Municipalité est branchée avec la MRC de Témiscouata et la Commission Scolaire du Fleuve-et-des-Lac depuis plusieurs années pour la fourniture d'Internet;

ATTENDU QUE depuis le mois dernier, la Municipalité est également branchée à la téléphonie IP avec la MRC et la Commission Scolaire;

ATTENDU QUE le garage est situé trop loin de l'école et de l'édifice municipal pour offrir ces services par câbles;

ATTENDU QU'une offre nous a été faite par ID Innovation (Francis Dumont de Saint-Honoré) pour relier le garage et le poste incendie par antennes sans fil en passant par le clocher de l'église pour le prix de 3 025 \$ plus le câblage;

ATTENDU QUE la Municipalité pourrait ainsi mettre fin aux contrats avec Bell pour la ligne téléphonique et avec Vidéotron pour Internet qui coutait 1976\$ par année;

ATTENDU QUE nous ne paierions plus que 8 \$ par mois, plus taxes, par téléphone donc 202 \$ par année pour les deux téléphones;

ATTENDU QUE pour appeler au garage et au poste incendie le numéro serait le même que pour le bureau en ajoutant des extensions;

ATTENDU QUE la Municipalité devra toutefois payer des pénalités pour mettre fin aux contrats avec Bell (556,44 \$) et avec Videotron (635,63 \$);

ATTENDU QUE même avec ces pénalités, que le projet se payera en 2,75 ans;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

- Engage ID Innovation pour effectuer les travaux de lien sans fil entre le garage municipal, la caserne incendie et le bureau municipal, pour le prix de 3 205 \$ plus taxes;
- Achète un téléphone et un ATA pour utiliser les téléphones sans fil au garage et fasse faire la programmation par la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour le prix de 635 \$;
- Fasse installer une prise à l'église pour brancher les antennes pour le prix d'environ 150 \$ par AC Électrique;

Il est également résolu que la Municipalité demande la permission à la Fabrique de Saint-Honoré pour installer les antennes sur le clocher de l'église.

La dépense totale d'environ 5 400 \$ (taxes nettes) n'a pas été prévue au budget, mais elle sera prise dans les surplus libres.

#### 17-05128      Achat de panneaux de nom des rues

Des prix ont été demandés à quelques fournisseurs pour des panneaux des noms de rue avec logo et belle couleur, certains coutaient plus de 20 000 \$.

Gagnon Image de Rivière-du-Loup nous offre de les faire pour le prix de 32,60 \$ chaque plus taxes, donc pour 50, le prix serait au total de : 1 711,30 \$. Ils seront ajoutés aux poteaux actuels, ceux qui seront brisés seront changés.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata achète 50 panneaux de rue, chez Gagnon Image de Rivière-du-Loup, pour remplacer les verts existants. De plus, deux nouveaux panneaux (plus grand) pour indiquer les numéros civiques de la rue Principale en direction nord et sud à partir de la route 291 seront ajoutés.

La dépense a été prévue aux prévisions budgétaires au poste 02-320-00-641.

#### 17-05129      Partage des couts pour le cadastre des terrains de l'ancienne emprise du Vieux Chemin

Le 3 avril dernier, la Municipalité adoptait la résolution 17-04090 par laquelle le conseil acceptait de payer 50% du prix des plans de cadastre nécessaire à la cession des lisières de terrain d'anciennes emprises du Vieux chemin Sud.

Après réflexion et étant donné que les terrains avaient été oubliés par la Municipalité, sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata paye l'arpenteur à 100 %.



17-05130      Cérémonie de remise des diplômes – École secondaire de Cabano

L'École secondaire de Cabano propose aux municipalités de contribuer à la cérémonie de remise des diplômes de l'École secondaire de Cabano par la remise de bourses aux élèves méritants d'ici. Trois étudiantes termineront leurs études secondaires cette année.

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata fasse un don 100\$ pour une bourse à verser à l'élève de Saint-Honoré qui s'est démarquée par son attitude positive et sa persévérance.

La remise aura lieu le vendredi 23 juin à 13 heures, le maire ou la mairesse suppléante sont invités à aller remettre la bourse.

17-05131      Appui, Dek hockey à Packington

CONSIDÉRANT QUE la Commission des Loisirs de Packington en collaboration avec la Municipalité de Packington projette l'implantation d'une surface sportive modulaire en tuiles de polypropylène pour favoriser la pratique du Dek Hockey (ressemble au hockey cosom) et le Futsal (ressemble au soccer);

CONSIDÉRANT QUE la Commission des Loisirs présentera une demande de subvention au Pacte rural pour obtenir une aide financière dans l'enveloppe régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Packington possède une patinoire couverte, donc une surface de jeux qui répond aux normes de ses sports;

CONSIDÉRANT QUE cette surface n'a pas seulement pour objectif d'améliorer les conditions de jeu, elle est aussi recommandée pour réduire les risques de blessures. Elle permet de réduire la fatigue musculaire et l'usure es articulations, en plus de minimiser l'abrasion de la peau lors d'une chute;

CONSIDÉRANT QUE cette surface pourrait être utilisée pour toutes les équipes du Témiscouata et tous les adeptes de ses sports;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement appuie la Municipalité de Packington dans ses démarches pour la réalisation du projet de surface sportive modulaire.

17-05132      Motion de félicitations – Nicolas Thériault – ballon sur glace

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite Nicolas Thériault (fils de Guy et Guylaine) et son équipe pour leur belle performance au Championnat Provincial de ballon sur glace qui se tenait les 28-29-30 avril à Sayabec, ils ont remporté l'argent.

17-05133      Période de questions

Les membres du conseil parlent des points suivants : tous les poteaux de panneaux de signalisation sur la route Talbot sont brisés, le cabanon incendie de la rue Principale a été endommagé par l'équipement de déneigement, glissière des sécurités tombées sur la rue Principale (grande côte) à enlever.

À 21 heures 40, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : inviter la Caisse de Cabano à ouvrir un comptoir ici, parc industriel près de la route 185, réunion extraordinaire du 26 avril, chef pompier, mécanicien, remboursement des frais de formation des pompiers.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 56, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Richard F. Dubé, maire

---

Lucie April, directrice générale

